



Présentation de la démarche Natura 2000

Installation du comité de pilotage

Sites Natura 2000 en mer

**FR 3102003 –
SIC : « RECIFS GRIS-NEZ BLANC-NEZ »**

Et

**FR 3110085 –
ZPS « CAP GRIS-NEZ »**

28 janvier 2015, à Boulogne-sur-Mer



Qu'est ce que Natura 2000 ?

Un réseau européen de **sites naturels**, abritant des **habitats naturels** ainsi que des **espèces animales ou végétales** devenues **rare**s ou **menacées** en Europe.

2 principes fondamentaux :

- préserver ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats et les espèces animales ou végétales
- tout en prenant en compte les activités socio-économiques, culturelles et régionales.



Préserver la **biodiversité**,
tout en valorisant les **territoires**

Natura 2000 repose sur 2 directives européennes :

La 'Directive Oiseaux'

de 1979

N°2009/147/CE

qui motive la désignation
des

Zones de Protection
Spéciale

(ZPS)

La 'Directive Habitats, Faune, Flore'

de 1992

N°92/43

qui motive la désignation des

Sites d'Importance
Communautaire,

devenant par arrêté des

Zones Spéciales de
Conservation

(ZSC)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



NATURA 2000

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORD-PAS-DE-CALAIS

Les directives instaurent :

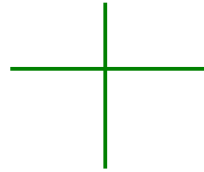
- Une **obligation de résultats** pour les États membres : maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
 - Les **moyens** sont à fixer par chaque État membre.
- Une **évaluation périodique de l'état de conservation** des habitats naturels et espèces faune et flore visées par les directives, à l'échelle biogéographique
 - Première évaluation en 2007, puis en 2013



Natura 2000 en France, une démarche concertée qui privilégie la participation des acteurs locaux

Un document d'objectifs (DOCOB)

diagnostic écologique



diagnostic
socio-économique

- objectifs de gestion

- mesures de gestion

► contribuer à la préservation et la restauration des espèces et habitats justifiant la désignation du site.

Un comité de pilotage (Copil)

Regroupant tous les partenaires concernés par la gestion de ces sites :

- les services de l'État et établissements publics
- les collectivités ou groupements concernés
- les exploitants des ressources de la mer
- autres utilisateurs des espaces marins
- les associations de défense de l'environnement
- les organismes scientifiques
- Les conseils consultatifs régionaux (pêcheurs battant pavillon étranger)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORD-PAS-DE-CALAIS

Gouvernance des DOCOB

L'Etat désigne le site

Le préfet met en place le COFIL et désigne l'opérateur

Le COFIL définit les objectifs et actions :
DOCOB

Diagnostics
Objectifs du site
Programme d'actions

COFIL rend compte et valide

Les préfets approuvent le DOCOB

Mise en œuvre des actions

Évaluation tous les 6 ans

COFIL coprésidé par le préfet maritime de la manche et de la mer du Nord et le préfet du Pas-de-Calais ou leurs représentants

OPERATEUR
TECHNIQUE
AAMP

OPERATEUR
ASSOCIE
CRPMEM

Coordination et suivi
DOCOB
DREAL

ANIMATEUR



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

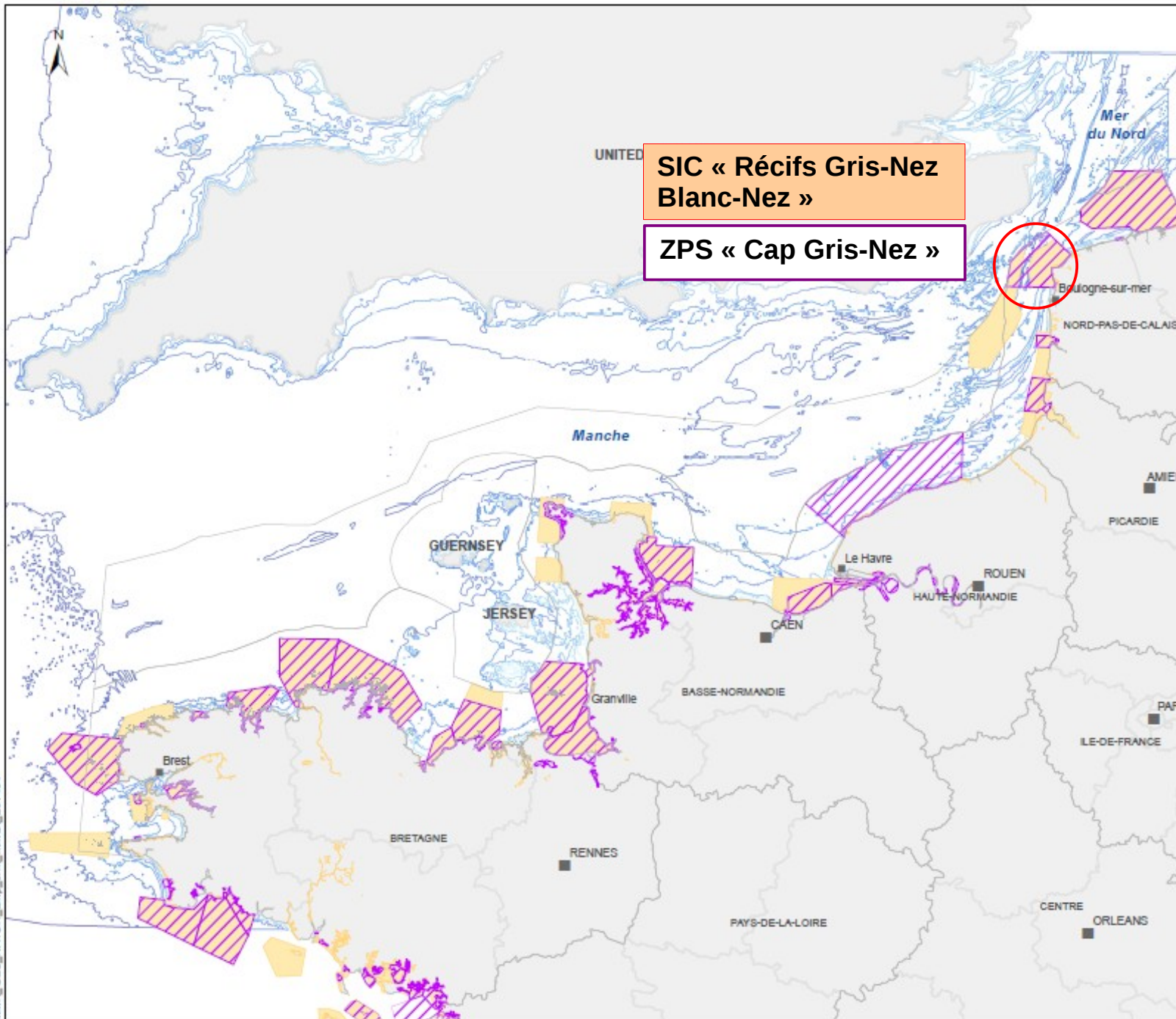
NORD-PAS-DE-CALAIS

Natura 2000 en mer – Façade Manche – mer du Nord

MANCHE MER DU NORD
Natura 2000 en mer

EDITEE LE :

04/2014



SIC « Récifs Gris-Nez
Blanc-Nez »

ZPS « Cap Gris-Nez »

Natura 2000

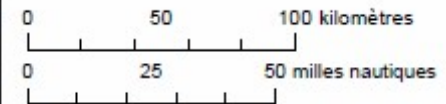
- Zone de protection spéciale
- Site d'importance communautaire

Bathymétrie

- | | |
|-----|------|
| 0 | -30 |
| -5 | -50 |
| -10 | -100 |
| -20 | -200 |

Délimitation DCSMM

- sous région marine Manche mer du Nord (limite des 12 milles nautiques)



Sources des données :
- Aires Marines Protégées et projet : AAMP/DREAL - 2014
- Délimitations maritimes : Délimitations indicatives et provisoires de l'espace maritime français métropolitain (d'après données du SHOM* et de l'IGN pour les limites officielles et des relevés réalisés par l'Agence des aires marines protégées) - juillet 2009
- Limites départementales et régionales, IGN GEOFLA
- Trait de côte européen, ESRI
- Bathymétrie : Ifremer/SHOM/AAMP synthèse multisources
* : ne pas utiliser pour la navigation

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GR5 1980



MMN_GES_NATUR_amp_smm_mmch_201404

Natura 2000 en mer – Façade Manche – mer du Nord

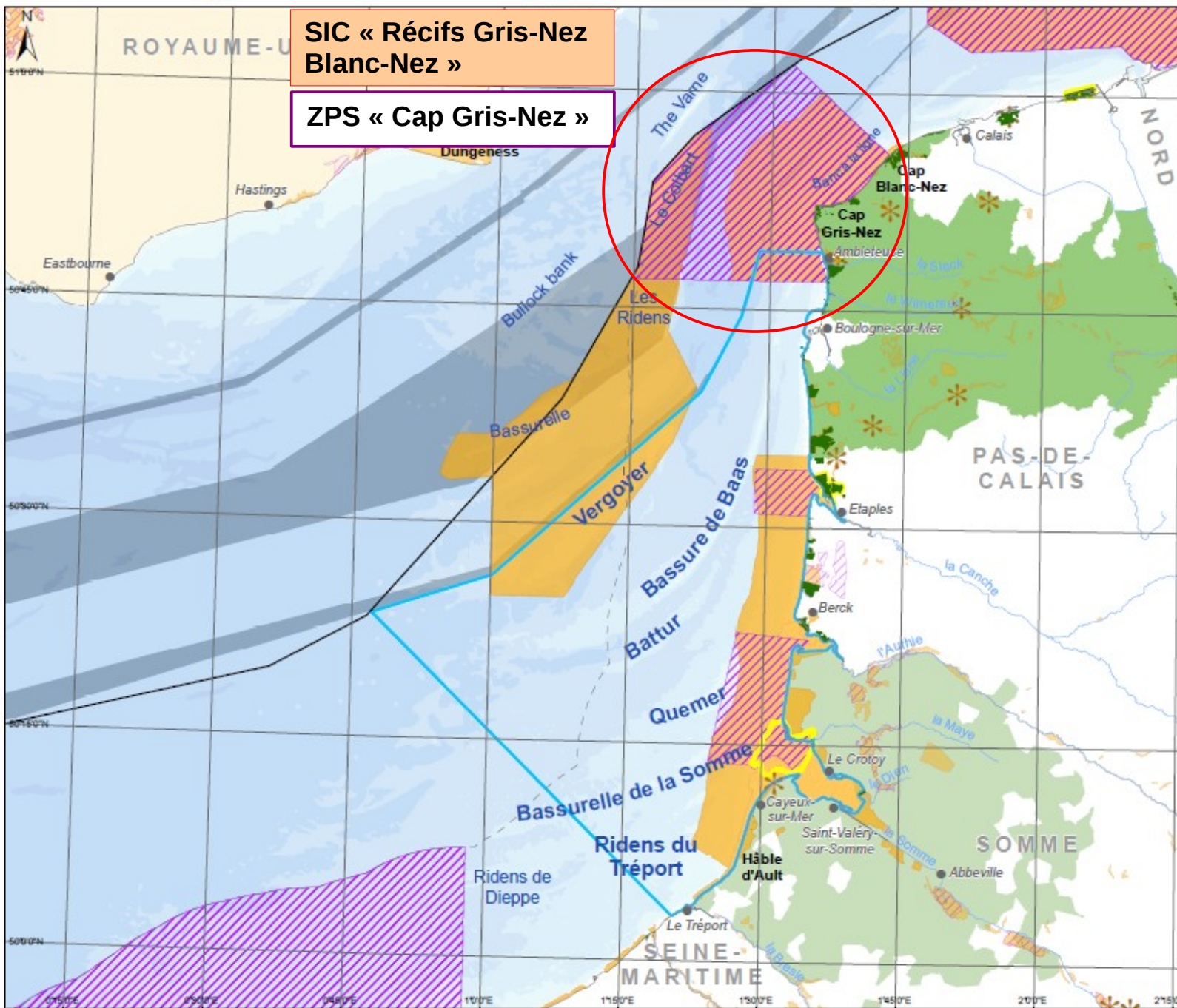


PARC NATUREL MARIN ESTUAIRES PICARDS ET MER D'OPALE

Protection et gestion du milieu naturel

EDITEE LE :

12/2013



Protection et gestion du milieu naturel

Au niveau européen (Natura 2000)

Directive Habitats Faune Flore

■ Sites d'Importance Communautaire (SIC) ou propositions de Sites (pSIC)

Directive Oiseaux

▨ Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Au niveau français

■ Réserve naturelle nationale

■ Terrains appartenant au Conservatoire du Littoral

* Arrêté de protection de biotope

■ Parc naturel régional

■ Caps et Marais d'Opale

■ Projet de Parc naturel régional Picardie Maritime

Parc naturel marin

▭ Périmètre

Gestion de l'eau

▭ Périmètre de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)



Délimitations maritimes

--- Limite de la mer territoriale (12 mn)

— Frontière maritime ou délimitation du plateau continental ayant fait l'objet d'un accord bilatéral

■ Dispositif de Séparation du Trafic (DST) "Rail du pas de Calais"

0 5 10 15 20 25 kilomètres

0 6 12 milles nautiques

Sources des données : INFN-MNHN, JNCC, DREAL Picardie, SHOM, Ifremer, IGN, EEA, GEST'EAU, MEEDTL, ONEMA, AAMP
 Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93
 Coordonnées géographiques du carroyage en WGS84 (ne pas utiliser pour la navigation)

Contexte du SIC « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez »

**SIC « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez »
entièrement marin
(au delà du 0 des cartes marines)**

↓
DOCOB réalisé par l'AAMP/CRPMEM

**SIC mixte «Falaises et pelouses
du Cap Blanc-Nez... »
Opérateur : PNR CMO
Appui technique de l'AAMP :
sur partie marine + estran (42%)**

**SIC mixte «Falaises du Cran
aux Œufs et du Cap Gris-Nez... »
Opérateur : PNR CMO
Appui technique de l'AAMP :
sur partie marine + estran (79 %)**

Le volet réglementaire : l'évaluation des incidences Natura 2000

Article 6 de la directive « Habitats » :

« les projets susceptibles d'affecter un site Natura 2000 de manière significative doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences, au regard des objectifs de conservation du site »

Principes :

- Trouver un équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines
- Anticiper pour mieux préserver

Article L414-4 du code de l'environnement transpose le dispositif :

- Application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 à toutes les activités susceptibles d'impacter les sites Natura 2000, préalable à leur autorisation (activités référencées sur des listes nationales ou locales)



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORD-PAS-DE-CALAIS



Le régime d'EIN2000 au regard des activités de pêche maritime professionnelle

- Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 classique n'est pas adapté aux activités de pêche maritime professionnelle :
 - Multiplicité des autorisations de pêche
 - Non correspondance entre les activités et les sites Natura 2000 en mer
 - Droits historiques, présence de pêcheurs étrangers entre 6 et 12 milles

Application de la circulaire du 30 avril 2013 relative à la prise en compte des activités de pêche maritime professionnelle dans le cadre de l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000

L'Analyse Risque Pêche :
un outil sur mesure pour les activités de pêche professionnelle,
mis en œuvre en phase d'élaboration ou animation des sites

(méthode du MNHN pour évaluer les risques de dégradation des habitats par les activités de pêche dans les sites Natura 2000)

- Propositions de mesures réglementaires si nécessaire
- Discussion et concertation en GT
- Validation en Copil





MERCI POUR VOTRE ATTENTION
